
Liste des personnes présentes – Conseil d'administration

Marine Antoine	Mathilde Côté	Marius Legendre
Philip Beaulieu St-Laurent	Quentin de Dorlodot	Marie-Philippe Lévesque
Audrey Bernard	Samuel Dutil	Maxime Morin
Rébecca Bernier-Twardy	Marie Fortin-Moreau	Vanessa Parent
Xavier Bessone	Anthony Fournier	Lény Painchaud
Randy Bonin	Rodolphe Giorgis	Jean-Nicolas Rhéaume
Thierry Bouchard-Vincent	Laura Huet	Samuel Rouette-Fiset
Alexandre Chamberland	Julien Jolicoeur-Dugré	Guillaume Ruel
Maude Cloutier	Michel Kingma-Lord	
Jean-Philippe Collins-Houde	Maxime Lavoie	

Liste des personnes absentes – Conseil d'administration

Benoit Bérubé	Lindsay Gueï
Pierre-Olivier Tessier-Clément	Jean-Christophe Leclerc

Liste des personnes présentes – Autres

Présidence d'assemblée

Guy-Aume Descôteaux

Secrétariat d'assemblée

Quentin de Dorlodot

Observatrice

Nicolas Laflamme

Marie-Paule Fortin

Pierre-Olivier Allard

5 André-Philippe Doré

Auréliane Macé

Richard Bouchard

Joanie Henry

Dominique Gagné Giguère

10 Cindy Harquail

Patrick Taillon

Projet d'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
 2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée
 3. Lecture de l'ordre du jour
 4. Référendum 2015 – Entérinement des résultats
 5. Clôture de la séance
-

1. Ouverture de la séance

Thierry Bouchard-Vincent :

Bonsoir tout le monde, je constate le quorum. Sans plus tarder, j'aurais besoin d'une personne pour proposer l'ouverture et l'appuyer.

Résolution CA-A15-12-01-01

Il est proposé par Marie-Philippe Lévesque, avec l'appui de Samuel Rouette-Fiset:

Que la séance spéciale du 1 décembre 2015 soit ouverte.

Pas de demande le vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée

Thierry Bouchard-Vincent :

Comme d'habitude, nous vous proposons d'avoir comme présidence d'assemblée Monsieur Guy-Aume Descôteaux et comme secrétaire, Monsieur Quentin de Dorlodot.

Résolution CA-A15-12-01-02

Il est proposé par Michel Kingma-Lord, avec l'appui d'Audrey Bernard :

Que Guy-Aume Descôteaux soit nommé président d'assemblée et que Quentin de Dorlodot soit nommé secrétaire pour la séance du 1 décembre 2015.

Pas de demande le vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidence d'assemblée :

Bonjour tout le monde. Les gens qui sont pas membres, pouvez-vous vous présenter s'il-vous-plaît?

Les personnes observatrices se déclarent :

Nicolas Laflamme, science politique

Marie-Paule Fortin, études anciennes

Pierre-Olivier Allard, études anciennes

André-Philippe Doré, études anciennes

Auréliane Macé, théâtre

Richard Bouchard, études anciennes

Joanie Henry, études internationales et langues modernes

Dominique Gagné Giguère, sciences politiques

Cindy Harquail, Direction du service aux étudiants

Patrick Taillon, directeur de référendum

3. Lecture de l'ordre du jour

La présidence d'assemblée effectue une lecture des ordres du jour.

Présidence d'assemblée :

Il ne peut pas y avoir de modification étant donné que c'est une séance spéciale. Y a-t-il des questions ou commentaires?

Pas de question ou commentaire.

4. Référendum 2015 – Entérinement des résultats

Quentin de Dorlodot :

Voici les résultats du référendum. Il fallait 3245 votants pour atteindre le quorum et 5774 ont voté, ce qui permet d'atteindre de loin le quorum. 1630 étudiants ont voté aux bureaux de scrutin et près de 4000 personnes ont voté ensuite en ligne. Ensuite, comme il y a eu une problématique au niveau de l'accès à la plateforme, 83 votes ont été retirés pour invalidité. Sur tous les votes, il y a eu 627 abstentions. Finalement, il y a eu 2527 votes pour l'UEQ et 2535 votes contre l'UEQ. Ça signifie donc qu'il y a 8 votes d'écart sur plus de 5000 personnes qui ont voté pour une option qui n'est pas abstention. Le vote s'est donc déroulé du 23 au 30 novembre. Les bureaux de scrutin ont été du 23 au 27 novembre et le vote électronique du 27 au 30 novembre.

Maxime Morin :

Simplement pour vous donner les pourcentages, il s'agit d'un écart de 0,3%.

Quentin de Dorlodot :

Ça m'amène à vous parler du premier problème que nous avons rencontré. Comme vous le savez déjà car nous en avons beaucoup parlé, vendredi soir, j'ai été averti que toutes personnes qui avait un IDUL et NIP valide pouvait se connecter sur la plateforme électronique et voter. Assez rapidement, l'Université Laval nous a confirmé que l'authenticité et la confidentialité n'était pas pour autant compromise et que les résultats seraient triés par la suite, ce qui s'est effectivement fait ce matin, en présence du directeur, de Cindy Harquail, de deux personnes de l'informatique, de Xavier Bessone, Marie Fortin-Moreau, Maxime Lavoie et Julien Jolicoeur-Dugré. Les différentes procédures se sont faites de façon automatique par une formule excel et les résultats étaient cachés de façon à ne jamais pouvoir relier les résultats à l'identité d'une personne.

Anthony Fournier :

En ce moment je suis mal à l'aise parce que les résultats du référendum ont été publiés par le comité du NON alors qu'ils ne sont pas encore entérinés.

Marie-Philippe Lévesque

Les 83 personnes, qui sont-ils?

Quentin de Dorlodot

N'importe quelle personne qui avait un IDUL ou un NIP valide, donc un étudiant du 2^{ème} cycle ou aussi un professeur.

Alexandre Chamberland

Que ce serait-il passé si personne n'avait remarqué le problème.

Quentin de Dorlodot

C'était difficile pour nous de vérifier ça, ce n'est pas ce qui était prévu ni ce qui était demandé, Madame Harquail va pouvoir vous en dire plus.

Cindy Harquail

Il y a eu une mise à jour du système et donc, sans qu'on sache encore pourquoi, à cause de cette mise à jour tout le monde a pu se connecter.

Vanessa Parent

J'ai été témoin d'erreur dans les listes, à quel point il y a eu beaucoup de problème à ce niveau-là?

Patrick Taillon

C'est pas banal ce qui est arrivé, ce n'était pas simple à gérer, je veux insister sur le fait que la CADEUL n'avait pas demandé ça, ensuite, ce matin, on a pris tout le temps nécessaire pour poser les questions, pour bien se

faire expliquer, on a compté à la main et manuellement et parfois on a même refait le calcul plusieurs fois. Quand on a fini les manipulations, personne ne connaissait les résultats et donc tout le monde avait intérêt à ce que les résultats soient les bons. Cette irrégularité, bien que très grave, a été réparée et ne me semble pas avoir pu être mieux réparée que ce qui a été fait et en conséquence il me semble que par rapport à cette erreur, les choses ont été faites correctement.

Lény Painchaud

Est-ce que c'est déjà arrivé par le passé?

Thierry Bouchard-Vincent

On a déjà fait plusieurs consultations avec cette plateforme, mais cette plateforme a été changée et les interlocuteurs aussi, mais on a jamais eu des problèmes de cette ampleur-là auparavant.

Julien Jolicoeur-Dugré

On a quand même eu plusieurs fois la confirmation de la part de la CADEUL que ce n'était pas un problème et je suis quand même celui qui s'est beaucoup insurgé pour faire part de ce problème mais je considère que ce n'est pas un problème parce que la CADEUL m'a rassuré.

Quentin de Dorlodot

Un deuxième cas problématique qui nous a été mentionné. Dimanche soir, un étudiant m'a dit ne pas avoir reçu le courriel de confirmation et ne pas avoir pu voter. J'ai vérifié et effectivement il était membre de la CADEUL, ça a été mentionné à Cindy Harquail et ça a été corrigé lundi en journée. Suite à plusieurs vérifications, on s'est rendu compte que ce problème concernait en fait 1405 étudiants en études libres qui n'avaient pas pu voter pendant la majorité du vote électronique et n'avaient pas reçu le courriel de convocation au vote électronique.

Cindy Harquail

Oui, c'est une omission dans la liste des membres de la part du bureau du registraire. J'ai donc dès que j'ai su ça les ai ajoutés, soit lundi en matinée, c'est une erreur, je le reconnais, c'est plate mais c'est ça. J'ai fait mon possible pour que ce soit corrigé le plus rapidement possible

Alexandre Chamberland

Est-ce qu'un mail a été envoyé par la suite à ces étudiants pour les en informer?

Quentin de Dorlodot

Non

Julien Jolicoeur-Dugré

Ont-ils reçu un courriel il y a un mois pour les aviser d'un référendum

Quentin de Dorlodot

Oui

Julien Jolicoeur-Dugré

Donc avant de bloquer les votes invalides suite au problème de la plateforme électronique, ces étudiants-là ont donc pu voter puisque tout le monde pouvait voter

Vanessa Parent

Juste moi je suis tombé sur au moins 3 personnes qui ont pas pu voter sur une différence de 8 personnes

Marine Antoine

Est-ce que c'est possible que certains de ces étudiants ont été exclus dans les votes invalides?

Quentin de Dorlodot

Non les votes ont bien été validés comme il fallait

Marie-Philippe Lévesque

Peux-tu répéter?

Quentin de Dorlodot

La liste qui a été utilisée pour valider les votes est une liste dans laquelle la correction à propos des étudiants en études libres avait déjà été faite.

Julien Jolicoeur-Dugré

Thierry avait dit lors du CA d'octobre que les abstentions ça valait la même chose qu'un NON, pourquoi ce n'est pas le cas dans la comptabilisation des résultats?

Thierry Bouchard Vincent

Absolument pas, j'ai juste dit qu'il n'y avait pas de budget pour un comité de l'abstention car voter car dans ce cas-ci, voter abstention ou non ça défend la même option au final.

Philip Beaulieu St-Laurent

Si on refuse les résultats et qu'on reprend le référendum ce serait quand ?

Quentin de Dorlodot

À vous de décider ça

Thierry Bouchard-Vincent

Si on reprend le vote, ce ne serait pas électronique et à la session prochain car on tombe en examen dans les prochains jours.

Samuel Rouette-Fiset

Je pense qu'on est dans une situation assez complexe et on manque d'informations ce qui nous empêche de prendre une décision éclairée sur la séance d'aujourd'hui. Je vous invite donc à mettre en dépôt à plus tard

Marine Antoine

Si on propose de refaire le référendum, les membres risquent de dire on le refait juste parce qu'on n'est pas content des résultats

Marius Legendre

On s'entend que les erreurs sont de la faute de l'Université, est-ce que celle-ci a prévu faire une lettre d'explication?

Cindy Harquail

Je dois en discuter avec mon supérieur mais c'est une possibilité

Alexandre Chamberland

C'est un problème vraiment complexe et je ne pense pas que nous sommes en mesure de prendre une décision aujourd'hui, j'aimerais avoir une position externe d'avocat qui a déjà vécu une expérience similaire.

Julien Jolicoeur-Dugré fait une lecture de la ligne 1765 à la ligne 1772 du procès-verbal d'octobre du Conseil d'administration

Julien Jolicoeur-Dugré

L'idée derrière ça, le non et l'abstention sont ensemble, qu'en pensez-vous?

Thierry Bouchard-Vincent

Ce que j'ai voulu dire c'est exactement ce que j'ai dit tantôt, et non pas que le non et l'abstention valent le même vote.

Lény Painchaud

Je pensais que le non et l'abstention étaient ensemble et en conséquence le non l'emporterait largement

Marie-Philippe Lévesque

Quand on dit que vu que le « oui » perd c'est lui qui chiale, mais je pense que nous deux, on doit être neutre car on est sur le comité d'appel et je pense qu'effectivement il y a un problème majeur. Si le CA refuse d'entériner et propose de refaire le processus, ce sera le CA et non l'exécutif qui choisira. Même chose pour l'entérinement des résultats. On a des gens de partout ici et je pense que le CA prendra une bonne décision. Finalement, pour avoir une position externe, je pense que c'est une bonne idée mais je pense que c'est au directeur de référendum et non au CA de le faire.

Anthony Fournier

Est-ce que une phrase dit par le président de la CADEUL a préséance sur un cahier référendaire adopté en CA?

Quentin de Dorlodot fait la lecture de l'article 96 du code CADEUL, précisant que les abstentions ne sont pas prises en compte dans le résultat d'un vote

Vanessa Parent

Ça a pas de bon sens. On a tous des points à amener, personne est à l'aise autant d'un bord que de l'autre pour entériner les résultats j'ai l'impression.

Randy Bonin

Au-delà des plaintes, nous on doit traiter que 1405 de nos membres ont pas pu voter, il faut décider à partir de ça.

Samuel Dutil

C'est le moment le plus excitant de ma mi-session jusqu'à maintenant ! Je me sentirais très mal de prendre une décision aujourd'hui sachant qu'on a un CA dans 5 jours. J'aimerais qu'on en rediscute là avec un avis d'expert et plus de précisions.

Résolution CA-A15-12-01-03

Il est proposé par Julien Jolicoeur-Dugré, avec l'appui de Philip Beaulieu St-Laurent:

Que les résultats du référendum ne soient pas entérinés.

Thierry Bouchard-Vincent

Pour aller chercher des conseils d'expert, j'ai l'impression que ce n'est pas une question d'expertise mais plus de jugement de chaque administrateur et c'est exactement notre rôle.

Patrick Taillon

Le principe fort de toutes élections contestées, c'est de savoir si sans l'irrégularité, est-ce que le résultat aurait été différent ou non. Dans 99,9% des cas, les juges confirment qu'il y a eu triche mais que ça ne change rien au résultat du vote. À vous de juger si vous voulez prendre ce principe ou non.

Audrey Bernard

Est-ce que la proposition veut plus dire de rejeter les résultats ou de mettre en dépôt?

Julien Jolicoeur-Dugré

On les rejette.

Marie-Philippe Lévesque

Il y a eu énormément de problème électronique, donc même en ignorant les plaintes, je pense que les problèmes électroniques sont suffisants pour décider de ne pas entériner les résultats.

Alexandre Chamberland

Si ce n'est pas entériné, que fait-on pour la reprise du vote.

Philip Beaulieu St-Laurent

Juste avec des bureaux de papier, je pense qu'on n'atteindrait pas le quorum. J'irais encore avec le vote électronique avec correction du problème.

Marie-Philippe Lévesque

Je pense qu'il faudrait attendre le rapport du référendum avant de choisir de reprendre ou non le vote.

Randy Bonin

Effectivement il faut se demander si on sera capable d'aller chercher le quorum ou non, car c'est un travail immense pour l'exécutif de mobilisation un référendum.

Mathilde Côté

Je pense que c'est une bonne idée de ne pas reprendre le vote tout de suite.

Thierry Bouchard-Vincent

Effectivement le quorum est un enjeu, notamment parce que les gens sont tannés. Si on attend trop par contre, il faudra recommencer la campagne à zéro car actuellement les gens sont informés.

Julien Jolicoeur-Dugré

Je pense que au contraire, avec seulement 17% qui ont voté, qu'on aurait pu plus les sensibiliser et plus tôt. Je pense qu'on doit attendre plusieurs mois avant de savoir si on reprend un vote ou non sur ce sujet et ça vaut la peine d'attendre que l'UEQ soit concrète pour reprendre le vote ainsi les personnes seront plus informés de l'enjeu. Je trouve que ce référendum a été broché à foin et qu'on ne doit pas réembarquer tout de suite dedans.

Maxime Lavoie

Est-ce une option de permettre aux gens qui n'ont pas pu voter de voter maintenant ?

Patrick Taillon

Imaginez la foire....

Lény Painchaud

Je pense que ce serait bien de rejeter les résultats et ce peu importe les rapports qui arriveront et de le refaire plus tard et de sensibiliser plus que 17% de la population étudiante.

Vanessa Parent demande la question préalable.

La question préalable est adoptée à majorité.

Le vote secret est demandé et accepté. Le vote se fait donc à vote secret.

Randy Bonin et Mathilde Côté sont nommés scrutateurs.

Résolution CA-A15-12-01-03

Il est proposé par Julien Jolicoeur-Dugré, avec l'appui de Philip Beaulieu St-Laurent:

Que les résultats du référendum ne soient pas entérinés.

Pour : 16

Contre : 1

Abstention : 8

La proposition est adoptée à majorité.

Thierry Bouchard-Vincent

Cette fin de semaine, on va avoir des instances, des questions sur l'invalidation des résultats, beaucoup de spéculations, soyez sûr de faire attention à ce que vous allez dire pour ne pas atteindre à l'image du processus référendaire.

Marie-Philippe Lévesque

Quelles sont les limites de ce qu'on ne peut pas dire?

Thierry Bouchard-Vincent

Par exemple, de viser des personnes spécifiques comme coupables, ça ne va clairement pas dans la direction de la discussion que nous venons d'avoir.

Mathilde Côté

A-t-on le droit de dire le résultat du vote?

Quentin de Dorlodot

Ce sont des résultats qui sont publics et devraient être publics, on ne doit pas avoir peur de dire les résultats et le pourquoi des dispositions qu'on a prises et de mon côté avec Monsieur Taillon nous allons essayer d'éclaircir le tout pour les instances prochaines.

Julien jolicoeur-Dugré

Dites ce que vous voulez, vous avez le droit, vous êtes des grandes personnes.

Alexandre Chamberland

Quel est le processus au niveau de la publication officielle.

Thierry Bouchard-Vincent

On va dire les résultats, les chiffres, le rejet de l'entérinement et les raisons techniques de la plateforme de l'université.

Audrey Bernard

Oui, dites ce que vous voulez, mais ça doit rester la réalité et refléter les discussions que nous avons eu.

Vanessa Parent

Pour donner une ligne, si il y avait 18% des personnes d'études libres qui avaient voté, ça aurait donné 265 votes de différence.

Samuel Dutil

Il faut juste ne pas se mettre les pieds dans la bouche. Il faut éviter de dire des choses ou faire des gestes pour lesquels il faudra s'excuser devant le CA et on ne veut pas ça.

Randy Bonin

Je vous encourage à ne pas entrer dans tant de techniquités de raison.

Marie-Philippe Lévesque

Ma question s'adressait à tout le monde, c'est une question de procédure, notamment au niveau de la collégialité, la redevabilité, et la réponse est effectivement que ce n'est pas sous huis-clos, mais a-t-on le droit de dire qu'il y a eu des problèmes informatiques avec la plateforme de l'Université Laval, peut-on pointer ces problèmes? Je ne veux pas accuser à tort des gens mais pas non plus les désinformer. Adopte-t-on une ligne de discours publique ou non?

Alexandre Chamberland

Je pense qu'on peut simplement dire les faits. Je pense que ça peut être bien de spécifier que les problèmes techniques sont de la responsabilité de l'Université Laval.

Maude Cloutier

Si vous ne voulez pas vous mettre les pieds dans les plats, regardez la publication CADEUL qui sera faite et basez-vous dessus.

Randy Bonin

Effectivement on va faire un communiqué sur nos réseaux, donc je vous invite à les consulter et à rediriger les étudiants vers ces publications.

Jean-Philippe Collins-Houde

Le PV pourra être lu par nos membres. On peut toujours référer à Quentin pour les questions plus techniques.

Julien Jolicoeur-Dugré

Je vais quand même dire tout ce que je veux, je ne comprends pas pourquoi on a cette discussion.

Mathilde Côté

J'avais plus vu ça dans une idée de comment m'enligner pour ne pas me mettre les pieds dans les plats, dans une optique de la meilleure façon de gérer une crise.

Quentin de Dorlodot

Vous êtes libres de dire tout ce que vous voulez, pour ce qui pourrait vous restreindre, vous avez tous accès au document des devoirs des administrateurs, de mon côté, je dirais que le CA a décidé de ne pas entériner les résultats pour des raisons de problèmes techniques avec la plateforme de l'Université Laval et que cette décision n'a pas du tout été basée sur les plaintes qui ont été effectuées et si on me demande des précisions je donnerais les chiffres.

5. Clôture de la séance

Résolution CA-A15-12-01-04

Il est proposé par Audrey Bernard, avec l'appui de Lény Painchaud :

Que la séance du 1 décembre 2015 soit close.

Pas de demande le vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est close.


Quentin de Dorlodot
Vice-président aux affaires institutionnelles